Les nouveaux rythmes éducatifs :
Premières propositions du ministre
Les exigences du SNUipp-FSU

Le ministre a confirmé la volonté présidentielle du passage de la semaine à 4,5 journées de classe. Il a soumis aux organisations syndicales une série de premières propositions. Le nombre de semaines resterait à 36 semaines. Le zonage des vacances de printemps et d'hiver subsisterait. Aucun zonage ne serait proposé pour les grandes vacances.

La journée scolaire serait de 5 heures, de 3 heures pour la demi journée supplémentaire. En conséquence, un allègement des programmes est prévu pour la rentrée 2013. Une négociation devrait avoir lieu sur ce sujet à partir de janvier prochain.

L'aide personnalisée serait supprimée et remplacée par une aide aux devoirs ou travail personnel pris en charge par l'enseignant après 15h30.

Un premier scénario soumis à discussion

Actuellement, le volume d'enseignement devant élève est de 24 heures hebdomadaires, s'y ajoutent 3 heures réparties en 108 heures annuelles (60 heures d'aide personnalisée +18 heures de formation pédagogique + 6 heures de participation au conseil d'école + 24 heures de concertation et de relation aux familles).

A partir de la rentrée, le volume d'enseignement devant élèves pourrait passer à 23 heures hebdomadaires + 2 heures (½ heure par jour) pour un temps d'aide aux devoirs ou d'accompagnement ; 2 heures seraient à redéfinir pour la formation pédagogique, les conseils d'école, la concertation et les relations aux familles.

Dans ce cadre, les élèves pourraient finir l'école à 15 h30. Les élèves bénéficieraient alors d'aide aux devoirs prises en charge par les enseignants et d'activités culturelles et sportives assurées par les collectivités locales. Le volume horaire et la répartition des élèves entre ces deux activités restent à discuter avec les syndicats et les collectivités locales. Au vu du scénario ministériel, les enseignants assurant ½ heure par jour d'aide aux devoirs finiraient leur service à 16 heures.

Comme exigé par le SNUipp-FSU, le ministre a annoncé qu'au vu du coût (garde d'enfant, frais de déplacement) que représente le mercredi matin supplémentaire, des éléments de compensation financière seront à discuter dans les négociations.

De lourdes questions à négocier … Des exigences fortes pour le SNUipp-FSU

- Quelle est la visée pédagogique de ce temps d'aide aux devoirs ? Comment cela se traduit en maternelle ? Ce temps doit-il être de 2 heures hebdomadaires ? Se fera t-il en petit groupe ou en groupe classe ? **Pour le SNUipp-FSU,** ces questions sont très importantes. Les choix opérés auront des incidences sur l'organisation du travail pédagogique, les rythmes et la réussite des élèves, la charge de travail des enseignants...

Si ce temps d'aide aux devoirs se fait avec toute la classe, cela reviendrait à enseigner 25 heures par semaine. Que ce soit pour les élèves pour qui la réforme est mise en œuvre ou pour les enseignants qui la subiront, le quotidien ne sera pas amélioré.

- Le niveau d'implication des collectivités locales sera déterminant. Elles auront à prendre en charge un nouveau temps ce qui génère un coût supplémentaire et des contraintes nouvelles (locaux, animateurs). **Pour le SNUipp-FSU**, cela ne doit pas entraîner de nouvelles inégalités dans l'offre

éducative proposée aux élèves. L'Etat doit s'engager en mettant en place un système de péréquation pour les communes les moins riches.

- Le temps de service des enseignants va être redéfini en 3 temps (23 heures enseignement devant élèves + 2 heures aide aux devoirs + ?? heures pour les missions de formation pédagogiques, conseil d'école et concertation). **Pour le SNUipp-FSU**, la négociation doit être l'occasion d'alléger le temps de service des enseignants.

- Quand seront placées les animations pédagogiques ? **Pour le SNUipp-FSU**, il faut « sanctuariser » le mercredi après-midi.

- **Le ministre annonce une compensation financière. Pour le SNUipp-FSU, c'est indispensable. Cela doit se traduire par une revalorisation significative.**

La nouvelle organisation de la journée doit concilier l'intérêt des élèves comme celui des enseignants. Il s'agit de mettre en place un rythme de travail plus apaisé et plus serein. Au delà de l'organisation du temps, cela passe par de nombreux paramètres.
➢ **Dans la classe** : baisse des effectifs, programmes adaptées, nouvelles évaluations, plus de maîtres que de classes.
➢ **Dans le quotidien professionnel** : relation de confiance avec l'institution, fin des injonctions contradictoires et des demandes de paperasses inutiles et chronophages, prise en compte du besoin de temps pour la concertation et la relation aux familles et aux partenaires...

La méthode : le SNUipp-FSU consulte les enseignants

A partir de la semaine prochaine, le ministre compte engager des négociations en bilatérale sur les premières propositions faites lors de la discussion de ce jour et leur traduction pour l'emploi du temps des élèves et les obligations de service des enseignants, avec les organisations syndicales du 1er degré. A la suite de cette négociation, le ministre compte rendre un arbitrage pour fin novembre afin que les collectivités locales puissent s'organiser pour la rentrée 2013.

L'avenir des conditions de vie personnelle et professionnelle des enseignants ne doit pas se décider en une semaine. Il ne se jouera pas sans eux. Leur avis doit donc être entendu. Depuis un mois, le SNUipp-FSU a lancé un grand questionnaire pour qu'ils puissent s'exprimer. C'est à ce jour le seul espace de parole qui leur a été ouvert. Alors que demain, ils seront en première ligne pour mettre en musique les orientations de la nouvelle loi. Qui peut croire que l'on fera avancer l'école sans s'appuyer sur l'expertise professionnelle de ceux qui la font vivre au quotidien ?

Le SNUipp-FSU a rappelé sa détermination à informer et consulter les enseignants sur des orientations qui les concernent directement. Le ministre a entendu la demande du SNUipp-FSU. De fait, le SNUipp-FSU mettra sur la table de la négociation début novembre les résultats du questionnaire soumis aux enseignants. Aucun arbitrage définitif ne doit être rendu d'ici là. La prise en compte de leur avis est une des conditions de la réussite de cette révision des rythmes éducatifs. Le SNUipp-FSU s'en fera le porte-parole fidèle et exigeant. Il sera intransigeant sur cette étape incontournable.